

Des rôles prescrits à la créativité personnelle : la dynamique des interventions du psychologue

Patrick SCHMOLL

Les thèmes de réflexion qu'abordent les psychologues interrogent toujours leur position professionnelle. Ainsi, si les psychologues parlent et écrivent sur le thème des créativités, il y a lieu de poser à un moment la question de la créativité des psychologues eux-mêmes. Car, comment pourraient-ils prétendre favoriser la créativité chez les autres, s'ils ne balaient pas d'abord devant leur porte?

On s'interroge le plus spontanément sur la créativité à partir de ce qui, *a contrario*, la freine. Pour les psychologues, en principe agents ou facilitateurs d'une libération du sujet, ce qui freine la créativité, c'est l'aliénation à des rôles, représentations de soi dans le regard supposé de l'autre : rôles qu'on se joue à soi-même ou qu'on assume vis-à-vis des autres.

Question épineuse, car elle amène très vite à se pencher sur la capacité du professionnel à se dégager de ces rôles vis-à-vis de lui-même, de ceux qui le paient et de ceux qu'il a à

charge, à n'être jamais tout à fait là où on l'attend, de manière à permettre aux autres aussi, de sortir des représentations dont ils souffrent. Le psychologue est en principe quelqu'un qui est capable de bousculer les discours, les institutions, les attentes... Or, ceux-ci définissent pourtant aussi son identité professionnelle : n'est-il pas payé pour quelque chose qu'on attend de lui ?

Il y aurait donc un paradoxe de la fonction de psychologue : plus il est professionnel (en étant créatif), moins il est professionnel (dans ses rôles sociaux).

On s'expose à ne pouvoir trouver de solution de continuité entre deux figures extrêmes : le psychologue défini par un texte de loi, un diplôme, un statut, un poste dans un établissement, et qui de ce fait resterait à la limite un psychologue même s'il ne rencontrait personne ; et le psychologue qui, s'adaptant à chaque situation, à chaque rencontre avec l'autre, recrée constamment les conditions de son intervention, jamais saisissable socialement et institutionnellement, mais qui de ce fait même s'empêche de parler de ce qu'il fait comme d'une profession.

Quelles sont les conditions d'une créativité dans l'exercice professionnel de la psychologie ?

LES RÔLES DES PSYCHOLOGUES S'ÉTAYENT SUR LES CLOISONNEMENTS DE LA PROFESSION

Les rôles prescrits des psychologues procèdent de plusieurs logiques: l'enveloppe externe des contraintes que le politique et l'économique exercent sur la définition de ce que le psychologue doit faire ; les découpages internes à la discipline et à la profession ; les représentations propres à chaque psychologue. Ces logiques déterminent des cloisonnements sur lesquels s'étayent les rôles qui seront, selon les cas, vécus comme imposés de l'extérieur, ou au contraire intériorisés par les psychologues. Il est utile de rappeler les plus importants de ces cloisonnements, qui sont déjà nombreux :

a/ Cloisonnement entre enseignement universitaire et réalités de l'exercice professionnel auquel il devrait préparer.

C'est un grief fréquemment fait à l'Université, indépendamment des qualités propres des enseignants, que de préparer insuffisamment les étudiants à une future vie professionnelle, pour plusieurs raisons :

- ce n'est pas la mission initiale de l'Université, et d'ailleurs une grande partie des étudiants en psychologie n'envisagent pas de faire nécessairement profession de leurs connaissances acquises ;

- le rapport fasciné de l'étudiant au savoir et à l'enseignant dans ce cadre le prépare mal à ménager la distance nécessaire dans ses futures relations à l'autorité dans les institutions où il œuvrera ;

- nombre d'enseignants sont des non-psychologues: médecins psychiatres en majorité, ou des non-praticiens : physiologistes ou chercheurs en psychologie expérimentale, indifférents à l'idée d'un devenir professionnel spécifique de leurs étudiants, futurs psychologues.

b/ Cloisonnement entre une recherche scientifique en psychologie trop souvent sans application pratique et des pratiques trop souvent sans recul théorique.

La recherche publique en psychologie, au CNRS et à l'Université, reste dominée par un courant expérimentaliste qui s'appuie sur des méthodes importées des sciences de la vie. La psychologie relève au CNRS du Département des sciences de la vie et non de celui des sciences humaines. Ces méthodes offrent toutes les garanties de scientificité, mais à des études qui doivent isoler leur objet des conditions multifactorielles et chaque fois originales de son environnement : l'objet scientifique de la psychologie devient une abstraction. Les recherches cliniques et de terrain, qui approchent l'humain dans ses contextes et ses histoires, ont longtemps été le fait d'enseignants, de chercheurs ou d'équipes souvent isolés. En sorte que l'élaboration d'une épistémologie de la clinique a souffert d'un retard qui fait peser sur cette dernière des soupçons de non-scientificité. Les praticiens, quand ils sont formés dans des Universités caractérisées par cette faiblesse, manquent des grilles de lecture théorique de leur pratique, qui leur permettraient de ne pas répéter les erreurs du

passé et de reproduire les expériences positives, les leurs et celles des autres.

c/ Cloisonnements théoriques et épistémiques internes à la discipline.

Le plus classique, dans le champ de la recherche, recouvre ce qui vient d'être dit : il s'agit de l'opposition entre psychologie clinique et psychologie expérimentale, qui finit par fonctionner comme clivage idéologique, bien plus que scientifique, recouvrant des luttes d'influences au sein des organismes publics de recherche et d'enseignement. Un autre clivage, dans la pratique des psychologues celui-là, oppose la psychanalyse et l'ensemble des autres corps de savoirs et de pratiques. Le "psychanalisme" est une dérive idéologique du discours psychanalytique qui le fait fonctionner comme dominant dès lors qu'on le présente comme une conception indépassable de l'humain. Ce type de dérive conduit les autres courants, soit à se penser comme une sorte de "sous-psychanalyse", soit à se positionner comme alternatifs, alors qu'ils sont éventuellement complémentaires sur un même objet de travail : ainsi en est-il notamment de l'approche systémique, qui repose sur une épistémologie différente et à laquelle se réfère un courant important d'interventions professionnelles actuelles, sur le couple et la famille, ou en entreprise.

d/ Cloisonnements sectoriels de la pratique, entre Santé, Social, Éducation, Justice, Travail, qui conduisent les psychologues, par osmose avec leur milieu quotidien de travail, à adopter les mots et les référents de leur secteur, et à ne pas se comprendre quand ils parlent entre eux. Le fossé est profond, en particulier, entre collègues travaillant dans le secteur sanitaire et social, et ceux travaillant dans ou auprès d'entreprises : au point que ces derniers, notamment consultants au sein de cabinets-conseils, inquiets du manque de pragmatisme des premiers, ne se sentent pas appartenir à la même famille et préfèrent souvent ne plus se considérer comme des psychologues.

*DÉPASSER LES CLOISONNEMENTS :
LA POSITION DU TIERS*

Ces cloisonnements conduisent les psychologues qui s'y laissent prendre à fonctionner dans des discours partiels. Le type le plus commun en est le psychologue occupant ou cherchant un poste de fonctionnaire dans le secteur sanitaire et social, et y soutenant un discours médico-psychanalytique fréquemment inadapté, tant à ce cadre (qui n'est pas celui de la cure-type) qu'à ses réelles possibilités d'intervention (comparées à celles d'un médecin).

En ne se référant qu'à un cadre idéal et unique de la pratique, et en n'utilisant qu'une seule grille de lecture théorique de cette dernière, le professionnel s'expose à l'enfermement dans un discours qui le constitue dans un rôle. Rôle qui n'est jamais qu'accessoire, voire de figuration: "para"-médical, "para"-scolaire, etc.

La créativité du psychologue n'est-elle pas d'abord de se désaliéner, et pour cela de surmonter ces différents cloisonnements ?

Une condition de la créativité est alors d'avoir un autre regard sur l'existant, une décentration ou un recul. Ainsi le professionnel est-il en mesure de dépasser les cloisonnements pour se réapproprier les discours ; de ne plus fonctionner comme déchet dans un discours unique, mais comme acteur capable d'articuler des discours différents. Il s'agit donc d'abord d'une démarche épistémique et éthique, ouverture théorique qui amène une ouverture de la pratique. La créativité consiste à prendre le recul de ne considérer les grilles de lecture que comme partielles, relatives, et à se donner la souplesse de les alterner. Pouvoir lire la même situation suivant différentes grilles permet de choisir l'intervention la plus appropriée.

Ainsi se dégage la spécificité de l'intervention du psychologue, transversale à ses champs de réflexion et de travail, qui est de fonctionner comme tiers : tiers entre des discours différents, tiers par rapport à son propre fonctionnement dans une institution, tiers entre les personnes.

*FAVORISER LA CRÉATIVITÉ :
DISPOSITIFS DE TRIANGULATION*

Peut-on provoquer les conditions d'une telle triangulation ? Elles relèvent des capacités propres à chaque psychologue, et de son éthique : en cela, pas plus que la créativité, elles ne sont saisissables.

Mais on peut favoriser la créativité et, de même, on peut favoriser l'émergence de cette position tierce par l'élaboration de dispositifs adéquats : a) le dispositif juridique : la loi, les décrets, les réglementations et circulaires définissant l'usage du titre et les fonctions qu'il recouvre dans telle institution ; b) l'organisation professionnelle ; c) les dispositifs d'exercice ; d) les dispositifs de formation.

a/ Le dispositif juridique

Les trente dernières années ont vu apparaître et se développer les pratiques psychologiques les plus diverses, dans tous les secteurs de la vie économique et sociale, au point qu'elles sont devenues un fait de société. La créativité des professionnels s'exprime ici dans la multiplication des séminaires, ateliers, groupes thérapeutiques ou de formation à la communication ou au développement personnel, ainsi que dans la pléthore des néologismes et des théorisations plus ou moins sommaires.

Les crises économiques rendent cependant précaire ce marché en développement, et les psychologues, qui sont devenus une profession numériquement non négligeable, sont aussi durement frappés par le chômage.

La loi réservant l'usage du titre de psychologue, ainsi que le train de décrets et circulaires qui l'accompagne, sont une mesure de protection du public contre le foisonnement de pratiques incontrôlées, et en fait incontrôlables par définition. On attend d'elle qu'elle introduise une fonction de tiers entre un marché autrement soumis à une concurrence sauvage et des praticiens que guette cet autre danger qu'est le clientélisme.

b/ L'organisation professionnelle

Mais la loi est aussi une mesure de protection d'un marché par l'État, en échange de laquelle les psychologues acceptent

d'être définis comme profession de l'extérieur par le politique.

L'organisation des psychologues au sein de syndicats et d'associations professionnelles se présente comme un contre-poids, aussi bien au risque d'éparpillement d'une profession très individualiste, qu'au risque d'une unification forcée de l'extérieur par les contraintes légales et réglementaires. L'organisation professionnelle est un tiers qui devrait favoriser l'émergence d'une définition de l'intérieur de la profession.

c/ Le dispositif de formation

Le titre de psychologue est désormais réservé aux détenteurs d'un diplôme universitaire. La formation universitaire est donc présentée comme ce qui garantit le sérieux du titre. Mais prépare-t-elle effectivement à l'exercice de la psychologie ?

J'ai souligné plus haut que telle n'était pas la mission initiale de l'Université, et que par ailleurs le cadre dans lequel s'y constituait la relation du futur psychologue au Maître et au Savoir n'était pas favorable à sa créativité professionnelle.

Il y aurait lieu de repenser le dispositif de formation, par exemple en partant de la manière dont ont été créées les écoles commerciales et d'ingénieurs : c'est-à-dire à partir des besoins existant sur le marché en matière de compétences professionnelles, besoins auxquels l'Université d'alors ne répondait pas assez adéquatement.

d/ Les dispositifs d'exercice

Le plus souvent, les psychologues exercent, non en libéral, mais en institution. Il s'agit là d'un cadre incontournable, qui peut aussi être un élément utile de l'intervention, ne serait-ce que comme tiers dans la relation entre le professionnel et l'utilisateur de sa pratique. Les statuts garantissent des conditions matérielles de l'exercice : là également, le professionnel peut se dégager un temps et un lieu de créativité.

Il reste, bien sûr, à se demander ce qui fait alors tiers entre les professionnels et l'institution, eu égard notamment aux risques déjà évoqués d'aplatissement des premiers dans le discours sectoriel de leur lieu de travail.

Différents collègues poursuivent une réflexion (créative, s'il en est) sur les Centres de Psychologie comme lieu d'exercice

de la pratique. La clinique y étant définie comme une démarche, le Centre se présente comme un espace de décloisonnement sectoriel possible, les mêmes psychologues pouvant être appelés à intervenir dans des champs aussi différents que la Santé, l'Éducation ou les entreprises. Leur fonction tierce tient là à leur transversalité par rapport aux secteurs habituels d'intervention des psychologues.

On saisit à travers ces exemples que les dispositifs permettent l'aménagement des conditions de la pratique, et selon les cas tel dispositif peut étouffer ou au contraire faciliter la créativité personnelle du professionnel, selon qu'il lui permet de se dégager des rôles qui lui sont prescrits, et "d'en" jouer au lieu de "les" jouer. Un trait commun de ces dispositifs semble devoir être qu'ils doivent permettre cette créativité, mais aussi qu'ils sont eux-mêmes l'objet d'une réflexion créative, incessamment renouvelée.

BIBLIOGRAPHIE

Nouvelle Revue de Psychologie (Institut Européen de Psychologie, Strasbourg), 1985, n°1 : "Épistémologie Clinique".

Nouvelle Revue de Psychologie (Institut Européen de Psychologie, Strasbourg), 1985, n°4 : "Le Dispositif Psychologique: 1/ Éthique".

Nouvelle Revue de Psychologie (Institut Européen de Psychologie, Strasbourg), 1986, n°5 : "Le Dispositif Psychologique: 2/ Vers des Centres de Psychologie".